

# APPEL A CANDIDATURE

pour une fonction de partenaire-ressource  
sur l'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



Date de clôture : 30 mai 2025

En 2025, le département des Alpes Maritimes compte 26 structures d'animation de la vie sociale, soit 17 centres sociaux et 9 espaces de vie sociale agréés par la Caisse d'allocations familiales.

A l'échelon national comme en local, l'animation de la vie sociale traverse actuellement une période préoccupante. L'érosion des soutiens publics, la hausse des coûts et leur vulnérabilité structurelle fragilisent la pérennité des structures agréées et limitent la poursuite du déploiement sur de nouveaux territoires.

Le réseau départemental des structures, animé par la Caf depuis son origine, joue un rôle essentiel dans le développement d'une culture commune et d'une dynamique collective, ainsi que le partage de pratiques et d'outils communs. Son fonctionnement est adapté au regard des sujets traités et des acteurs concernés.

Face aux évolutions et aux enjeux que traverse l'animation de la vie sociale, la Caf souhaite développer une véritable politique partenariale avec les différents acteurs de l'animation de la vie sociale, visant ainsi à garantir la pérennité de ces équipements et la qualité de l'offre sur les territoires.

## **1 - Objet de l'appel à candidature**

La Caf recherche un appui extérieur pour faire face aux enjeux bien identifiés sur cette thématique, tels que :

- Le modèle socio-économique : interroger le modèle actuel des structures ; étudier les leviers mobilisables et les évolutions envisageables, en tenant compte des dispositions légales et des zones de risque
- La gouvernance : accompagner la montée en compétence des conseils d'administration ; enrichir les pratiques de gouvernance partagée ; renforcer le portage politique des centres sociaux
- L'utilité sociale : consolider la capacité à communiquer sur les impacts d'une structure dans son environnement ; convaincre les élus de la plus-value d'une offre d'animation de la vie sociale.
- L'approche partenariale de l'animation de la vie sociale : partager et développer des positions partenariales sur les éléments essentiels d'une politique concertée, comme le repérage des problématiques, la couverture des territoires, la coordination des financements, l'évaluation des structures.

Cette collaboration s'inscrit dans la perspective d'un défi à relever d'ici fin 2027 sur 3 axes :

- Appuyer la Caf dans le portage de sa politique AVS
- Accompagner les structures agréées sur des questionnements prioritaires
- Réunir les conditions favorables à l'élaboration d'un SDAVS

## 2 - Les missions du partenaire-ressource

Le partenaire-ressource aura la mission de venir en appui auprès de la Caf, au regard des enjeux et des axes de travail précités.

**L'appui du partenaire-ressource se traduira par des actions diversifiées**, telles que :

- L'organisation de temps formatifs,
- L'animation d'échanges inter-structures,
- La participation à des rencontres entre les acteurs stratégiques du département,
- La collaboration avec la fédération des centres sociaux ou d'autres acteurs ressources,
- La production d'outils et de supports.

Dans le dossier qui sera déposé à la Caf, il conviendra au candidat d'être force de proposition sur l'opérationnalité de sa mission. Il décrira le programme d'intervention qu'il souhaite mettre en place, ainsi que les modalités de travail envisagées.

**La mission démarrera en juillet 2025 et se déroulera jusqu'en décembre 2026.**

La poursuite d'une collaboration pluriannuelle sera ensuite étudiée sur la base d'un bilan partagé avec la Caf sur cette première période.

## 3 - Les valeurs et principes d'intervention

Le partenaire-ressource s'engage au respect des principes suivants :

- Garantir un fonctionnement démocratique, en veillant à la place de chacun,
- Faire appel aux ressources et aux potentiels des parties prenantes,
- Prendre en compte les particularités locales,
- Développer des actions en cohérence avec la charte de la laïcité de la branche Famille,
- Avoir une transparence de gestion et pouvoir la justifier

## 4 - L'articulation avec le rôle de la Caf

La Caf maintient son rôle de pilote et d'animatrice de la thématique d'animation de la vie sociale. Elle s'appuie sur le partenaire-ressource dans le cadre d'un programme d'actions défini conjointement.

Pour garantir la cohérence et le suivi des différentes actions mises en place, la Caf et le partenaire-ressource organisent des points réguliers au regard des objectifs fixés, sur le rythme d'un temps de concertation mensuel, en présentiel ou en distanciel.

## 5 - Les compétences requises

Aucun diplôme n'est exigé, mais le partenaire-ressource devra :

- Connaître le domaine de l'animation de la vie sociale : réglementation, enjeux, missions des équipements, partenaires institutionnels et des leviers financiers,
- Maîtriser la méthodologie de projet et l'animation de groupe,
- Mobiliser les moyens nécessaires à sa mission,

- Être en capacité de porter et de valoriser la politique locale,
- Être disponible et réactif,
- Être mobile, a minima à l'échelle du département

## 6 - Le financement

**Budget maximum dédié au partenaire-ressource : 40 000€ TTC par an**, sous réserve de l'exécution des missions dans leur totalité .

En 2025, le montant de cette subvention annuelle sera proratisé en fonction de la durée effective de la mission.

Les moyens humains et matériels, nécessaires au bon déroulement de la mission, relèvent de la responsabilité du partenaire-ressource. Ces moyens devront être compris dans le montant du financement de la Caf.

La mission est encadrée par une convention avec la Caf, pour la période du 01/07/2025 au 31/12/2026 dans un premier temps.

Elle intègre une démarche d'évaluation continue, permettant d'apprécier :

- La qualité de la mission et la collaboration avec la Caf,
- L'avancée des actions avec les parties prenantes.

## 7 - Composition du dossier de candidature

✓ **Le dossier ne devra pas dépasser 10 pages et contenir les rubriques suivantes :**

- La méthode, les modalités, et le calendrier envisagé par le candidat,
- Son expérience, son niveau d'expertise et son tissu relationnel dans le domaine de l'animation de la vie sociale.

Tout dossier qui ne respectera pas ces rubriques sera rejeté.

✓ **Les pièces justificatives suivantes seront jointes au dossier :**

- Les statuts
- La liste datée des membres du Conseil d'Administration et du Bureau
- Le SIRET
- Le récépissé de déclaration en préfecture
- Le compte de résultat de l'année N et le bilan financier de l'année N-1
- Un budget prévisionnel de la mission
- Un RIB
- Le curriculum vitae du professionnel pressenti sur la fonction
- L'attestation de délégation de pouvoir, si le signataire du dossier n'est pas le représentant légal de l'organisme

Des informations complémentaires pourront être demandées lors de l'instruction des dossiers de candidature.

## 8 - Modalités et critères de sélection

Les candidatures seront examinées début juin 2025 par les services de la Caf, sur la base de :

- ✓ **La qualité de la proposition :** Pertinence, clarté et cohérence du programme d'actions ; respect du montant maximum de l'enveloppe financière allouée
- ✓ **L'expérience du candidat :** Expérience antérieure justifiant du savoir-faire requis ; connaissance du territoire et du secteur de l'animation de la vie sociale ; articulation de cette mission avec l'activité globale du candidat et l'engagement éventuel sur d'autres missions.

## 9 - Modalités de dépôt de candidature

Les dossiers de candidature sont à transmettre à la Caf au plus tard **le 30 mai 2025, par courriel, à l'adresse :**

**[anne-claire.villeminot@caf06.caf.fr](mailto:anne-claire.villeminot@caf06.caf.fr)**

Un accusé de réception sera adressé aux candidats par retour de courriel.

Le candidat retenu sera notifié dans le courant du mois de juin, pour un démarrage de sa mission en juillet 2025.